

Motion portant modification de l'article II-3-8 du règlement intérieur

Exposé des motifs

Aujourd'hui, il suffit d'une seule personne avec droit de vote au conseil fédéral pour demander un vote nominal

Afin de donner une dimension collective et plus représentative à cette possibilité la présente motion propose d'augmenter le nombre de personnes nécessaires pour faire une demande de vote nominal au Conseil Fédéral.

MOTION

La phrase de l'article II-3-8 du règlement intérieur

“Tout-e membre du Conseil fédéral peut demander un vote nominal.”

est remplacée par

“Un vote nominal peut être demandé par 5 membres du Conseil fédéral disposant d'un droit de vote au moment de la demande”

Pour : 69 ; contre : 16 ; blancs : 8.

Modification réglementaire adoptée à 81,18 % des exprimés et 74,19 % des votant-e-s.



Calendrier du Conseil fédéral

Après la prochaine séance du Conseil programmée les 1^{er} et 2 juillet 2023, les prochaines séances du Conseil fédéral auront lieu

4^e session

Les 7 & 8 octobre 2023 : -> pour : 14

ou

14 & 15 octobre 2023 -> pour : beaucoup

5^e session

2 & 3 décembre 2023 -> pour : beaucoup

ou

16 & 17 décembre 2023 -> pour : 8

Pour information : la salle de la CFDT est indisponible les 30 septembre & 1^{er} octobre 2023 et les 9 & 10 décembre 2023